



Québec, le 25 septembre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 26 mai dernier était déposé à l'Assemblée nationale, par la députée de Joliette, l'extrait d'une pétition par laquelle il est demandé au gouvernement du Québec de rendre la musique obligatoire pour un minimum de 100 heures pour tous les élèves du primaire. Cette demande nécessiterait la modification du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire en vigueur dans les écoles du Québec.

Il est utile de rappeler qu'une modification majeure a été apportée au Régime pédagogique en juillet 2005 faisant en sorte que les arts, soit l'art dramatique, les arts plastiques, la danse et la musique, figurent maintenant parmi les matières obligatoires. Ainsi, chaque école doit offrir deux de ces quatre disciplines au primaire.

De plus, selon l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique, il revient au conseil d'établissement d'approuver le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par le directeur de l'école.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François Blais